



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1503
SÉANCE DU 30 MARS 2022

**Approbation du projet de plan localisé de quartier «Bourgogne»,
feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex. (PR-1503)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 36 oui contre 21 non et 1 abstention

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 30 049 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président:

Amar Madani